

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2017

L'An Deux Dix Sept, le mercredi six décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS, Jean-Pierre JOURDAIN, François DENISSIEUX, Gérard EVANGELISTA, Patrick FIORINI, Virginie MAS, Christiane GUICHERD, Catherine GIORGI, Didier PIGNARD.

Excusés : Olivier SUSINI (pouvoir à Monsieur TALUT), Patricia MIQUET (pouvoir à Madame GUICHERD), Michelle HUVET (pouvoir à Madame GIORGI), Hervé MASSARDIER (pouvoir à Monsieur THOMAS).

Objet : Budget 2018 – Ouverture de crédits préalable au vote du budget primitif 2018

Monsieur le Président indique que dans le cadre des dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut engager des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits lors de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Comité Syndical.

Considérant que le montant des crédits ouverts à la section d'investissements du Budget 2017 (Hors Remboursement Dette et Opérations d'Ordre) s'élevait à : 402 989.86 €

Que le ¼ de ces crédits correspond à : 100 747 €

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 7 décembre 2017

Le Président

Jean-Pierre TALUT

